

SEANCE DU 29 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ Maire.

Présents :

Françoise WILTZ	<i>Maire</i>
Sophie BORGEON	<i>Premier adjoint</i>
Michel RAZAFIMBELLO	<i>Deuxième adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Quatrième adjoint</i>
Nathalie GILBERT	
Bezza BERKANI	
Bernard PAPILLON	
Bernard VAILHE	
Florence DEPEE	
Julien MERVEILLEUX	
Marc LECONTE	
Mathieu DUJARDIN	

Absent excusé :

- Bruno SEMANNE (donne procuration à Françoise WILTZ)
- Sylvie DROUART (donne procuration à Sophie BORGEON)
- Jean-Marie TURQUIE (donne procuration à Nathalie GILBERT)

Secrétaire de séance : Sophie BORGEON

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Election du maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir rappelé les règles du scrutin a fait procéder à l'élection du Maire.
Un candidat : Madame Françoise WILTZ

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Madame Françoise WILTZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

DELIBERATION POUR LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de 4 postes d'adjoints au maire.

DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,
Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

Election du Premier adjoint

Un candidat : Sophie BERGEON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Madame Sophie BERGEON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Adjointe au Maire

Election du Second adjoint

Un candidat : Michel RAZAFIMBELO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Monsieur Michel RAZAFIMBELO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire

Election du troisième adjoint
Un candidat : Bruno SEMANNE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Monsieur Bruno SEMANNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire

Election du quatrième adjoint
Un candidat : Alain FERRY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats du 1^{er} Tour de scrutin : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Monsieur Alain FERRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

.La séance est levée à 19 h 20